

Cinquantième anniversaire du rallumage des feux
de la Respectable Loge

L'Étoile du Léman

dimanche 10 décembre 2023

Au Temple de la rue de la Scie



A.:N.:E.:S.:L.:A.:D.:G.:O.:D.:F.:



n° 1440

A.:N.:E.:S.:L.:A.:D.:G.:O.:D.:F.: R.:L.:ÉTOILE DU LÉMAN

MM.: TT.:CC.:SS.: et FF.:

Vous êtes chaleureusement et fraternellement invités à la tenue exceptionnelle, célébrant le **50^e anniversaire du rallumage des feux de notre R.: L.: L'ÉTOILE DU LÉMAN**

Le dimanche 10 décembre 2023 à 10.30

Grand Temple du Cercle Maçonique, rue de la Scie 6 – 1207 Genève

Constituée à Genève, alors chef-lieu du département français du Léman, le 1^{er} septembre 1807 sous les auspices du Grand Orient de France et le titre distinctif « les Anciens Réunis », elle devait prendre son titre actuel le 11 février 1847, avant de s'éteindre en 1866 dans la disparition du Temple Unique. Le 16 décembre 1973, à l'initiative d'un certain nombre de FF.: fonctionnaires internationaux, physiciens et ingénieurs du CERN venant de divers ateliers, elle rallumait ses feux au Temple de l'avenue Henri-Dunant.

Nous souhaitons célébrer avec vous ce 50^e anniversaire soutenu par une colonne d'harmonie vivante et le programme suivant :

- 09. 30** **Accueil** et inscription des SS.: et FF.:
- 10. 30** **Ouverture des travaux** et évocation de l'histoire de la loge, en retraçant les épisodes historiques, les circonstances de l'initiation de la 1^e S.: de la loge en novembre 011 et le rallumage des feux en décembre 1973 par le dernier des FF.: Fondateurs, Willy Dev.:
- 12.15** Suspension des travaux et **agapes fraternelles** sur les parvis
- 14.00** Reprise des travaux de loge, **planche de N.:T.:C.:F.:** et circulation de la parole

Gérard CONTREMOULIN

Auteur de nombreux essais, notamment sur le rite français, notre F.: fut Conseiller de l'Ordre de 2008 à 2011, en charge de la lutte contre les dérives sectaires, du programme "L'École Républicaine du futur", puis de la communication et des relations de presse. Il interviendra sur le thème

« L'Héritage des Lumières en question : que garder, que jeter ? »

Quelle est l'actualité des Lumières que nous, francs-maçons, devons préserver ? Quelles significations ont-elles à l'heure d'un monde global, du rejet croissant de leurs messages d'universalisation, de l'omniprésence des réseaux sociaux, de la crise écologique ? Face à de tels défis, quels sont les fondements renouvelés de notre « Progrès de l'Humanité » ? Mais encore, quelle lecture et quelles réformes devons-nous engager dans notre Ordre pour qu'il puisse « faire coller la Franc-maçonnerie à son siècle », en préservant l'héritage de nos anciens, le Centre de l'Union, l'union de ce qui est épars et le libre examen.

15.45 **Fermeture des travaux**



n° 1440

A.:N.:E.:S.:L.:A.:D.:G.:O.:D.:F.: R.:L.: ÉTOILE DU LÉMAN

BULLETIN D'INSCRIPTION

A la tenue exceptionnelle du **dimanche 10 décembre 2023** à 10h30 au Temple de la rue de la Scie n°6 à Genève

50^e anniversaire du rallumage des feux de notre R.: L.: L'ÉTOILE DU LÉMAN

A retourner avant le **2 décembre 2023** à l'adresse-mail : josettebiot108@gmail.com

Nom (s) :

Prénom (s) :

Adresse-mail 

R.:L.: : A l'Orient de :

Obédience :

Nombre total de participants à la Tenue : (Si vous vous inscrivez pour une délégation, veuillez nous indiquer les noms des participants)

Participera à l'agape : OUI NON Nombre total de participants à l'agape :

En prévision de l'affluence attendue, les inscriptions seront enregistrées selon leur date de réception, en tenant compte de la capacité d'accueil du Temple. **La confirmation de votre présence à la tenue seule ou à la tenue et aux agapes est indispensable et doit être envoyée par mail **d'ici au 2 décembre 2023, au plus tard.****

La R.:L.: L'Étoile du Léman a l'obligation de communiquer à l'avance au Service de restauration de la rue de la Scie, le nombre de personnes inscrites aux agapes et de garantir ainsi le paiement du prix total des triangles correspondant au nombre de SS.: et FF.: confirmés. (Toute réservation à l'agape est due). Dès lors, les SS.: et les FF.: qui s'inscrivent aux agapes sont invités à procéder au virement bancaire du montant de l'agape soit 35 CHF ou 37€ sur le compte ci-dessous, mode de règlement privilégié afin de permettre une gestion fluide des inscriptions et donc d'éviter le paiement sur place.

La date limite d'un paiement par virement est fixée au vendredi 1^{er} décembre 2023.

Prix du triangle : 35 CHF ou 37€

Parkings de Rive ou du Mont-Blanc à proximité

Il est demandé de bien libeller le virement, en spécifiant vos noms et l'objet du versement.

Titulaire du compte : Etoile du Léman

Banque : PostFinance

N° de compte en € : IBAN CH29 0900 0000 9187 9536 1 BIC/SWIFT POFICHBEXXX

N° de compte en CHF : IBAN CH84 0900 0000 1471 6305 7 BIC/SWIFT POFICHBEXXX